



ILEAP | INTERNATIONAL LAWYERS AND  
ECONOMISTS AGAINST POVERTY

JEICP | JURISTES ET ÉCONOMISTES  
INTERNATIONAUX CONTRE LA PAUVRETÉ

---



## **NEGOCIATIONS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'UNION EUROPEENNE**

---

**Atelier Régional sur le commerce des services dans  
l'APE AO – UE**

**Coconut Grove Regency Hotel  
Accra 5-7 février 2009**

RAPPORT

## I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre du processus de négociation de l'Accord de Partenariat Economique Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, les Commissions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en collaboration avec Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP), ont organisé un atelier régional sur le commerce des services dans l'Accord de Partenariat Economique (APE) en négociation entre l'Afrique de l'Ouest (AO) et l'Union Européenne (UE). Cette réunion a eu lieu au Coconut Grove Regency Hotel à Accra du 05 au 07 février 2009.

2. Outre les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ont participé aux travaux, les Etats de la région Afrique de l'Ouest suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal, et le Togo.

3. Les délégations nationales comprenaient des Experts gouvernementaux, des professionnels des secteurs de services, des représentants de la société civile, des banques centrales et des instituts universitaires de formation.

4. Ont également pris part aux travaux des personnes ressources membres du Groupe Thématique sur les services et des Experts en commerce de services mobilisés pour la circonstance par le cabinet Juristes Economistes contre la Pauvreté (JEICP/ILEAP). La liste des participants est annexée au présent rapport.

5. L'objectif général de cet atelier était d'examiner les progrès dans les négociations de l'APE pour l'AO en ce qui concerne le commerce des services et de fournir un ensemble de recommandations garantissant les meilleurs résultats dans la perspective d'une introduction du commerce des services dans l'APE AO-UE.

6. Le programme élaboré dans le cadre du présent atelier proposait d'aborder différentes questions relatives au commerce des services dont les principales sont :

1. Etat des lieux des négociations de l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE sur les services ;
2. Examen des travaux de préparation d'une requête pour l'Afrique de l'Ouest ;
3. Examen des disciplines et dispositions juridiques du chapitre de l'APE sur les services ;

4. Méthodologie pour les négociations sectorielles ;
5. Principe de préparation des offres de libéralisation; et
6. Feuille de route pour la finalisation des travaux de la région AO sur les services.

7. De façon spécifique, cet atelier visait, conformément à la recommandation du CMS (Comité Ministériel de Suivi) du 17 juillet 2007 à :

- identifier les travaux restants à accomplir au sein de la région AO pour une bonne préparation des négociations sectorielles dont vont découler les engagements spécifiques que pourrait prendre la région dans le domaine des services dans l'APE,
- élaborer une feuille de route pour ces travaux préparatoires de laquelle va découlé le calendrier des négociations sectorielles dans les services à arrêter par l'AO et l'UE,
- examiner le projet de texte à insérer dans le texte global de l'accord en cours de négociation et qui consacre la nécessité pour la région AO d'engager des négociations sur la libéralisation de ses secteurs de services de façon séquentielle et progressive en fonction d'un chronogramme qui sera arrêté d'accord parties.

## **II. SESSION D'OUVERTURE**

8. La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du représentant du Ministre du Commerce et de l'Industrie du Ghana et l'allocution d'ouverture de Monsieur Mohamed B. DARAMY, Commissaire Chargé du Commerce, des Douanes, de la Libre Circulation de la CEDEAO.

9. Dans son allocution, le représentant du Ministre, après avoir souhaité la bienvenue en terre Ghanéenne aux délégués, a attiré leur attention sur l'importance des services dans l'économie des pays et les a invités à faire preuve de compétence et de sérieux pour relever les intérêts de la Région Afrique de l'Ouest dans les négociations sur les services avec l'UE.

10. Pour corroborer l'importance des services dans l'économie régionale, M. DARAMY, a dans son intervention, présenter quelques données statistiques sur la contribution des services à la formation du PIB de plusieurs Etats membres. Au regard de l'objectif principal de l'atelier, le Commissaire chargé du commerce de la CEDEAO a rappelé qu'au cours de la phase 1 des négociations APE, un groupe thématique régional et un groupe technique thématique conjoint AO-UE sur les

services ont été mis en place pour préparer les négociations sur cette question. Les différents rapports qui ont sanctionné les travaux de ces groupes de travail ont été soumis à l'examen des Etats membres en son temps. Tout en revenant sur les principaux critères qui ont guidé le choix des secteurs prioritaires de la région, le Commissaire Daramy a demandé aux participants de faire preuve de compétence de manière à mettre en équilibre la nécessité de développement des secteurs de services dans la région AO et les engagements spécifiques que les Etats membres seraient amenés à faire dans le cadre de l'APE.

### **III. SESSION II : ETAT DES LIEUX DES NEGOCIATIONS DE L'APE ENTRE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET L'UE SUR LES SERVICES**

11. La Commission de la CEDEAO a fait le point sur les évolutions récentes intervenues dans le processus de négociation sur les services.

12. Elle a présenté l'importance du commerce des services et les opportunités de sa libéralisation pour les pays en développement tout en mettant l'accent sur le lien étroit qui existe aujourd'hui entre le commerce des marchandises et le commerce des services et plus particulièrement, entre ce dernier et les Investissements Directs Etrangers. Elle a par ailleurs, rappelé la situation des services dans la région AO au regard des différents travaux d'évaluation de ces secteurs qui ont été commandités par la région et précisé les principes qui guident les négociations sur les services.

13. Abordant la question de l'introduction des services dans l'APE, la Commission de la CEDEAO a rappelé que la stratégie de négociation envisagée par la Région Afrique de l'Ouest consiste à aborder la question de la libéralisation des services en deux phases :

- la première phase consistera en la mise en place dans le texte de l'accord en négociation, du cadre des principes généraux et de la coopération au développement ;
- la seconde étape concernera l'organisation de négociations sectorielles sur l'accès aux marchés à réaliser suivant une clause de rendez vous à convenir avec l'UE.

14. Tout en appréciant la pertinence de cette démarche, la réunion a insisté sur la nécessité d'une bonne organisation des travaux d'évaluation des secteurs au plan national et régional en vue de la prise en compte des intérêts et préoccupations des

opérateurs dans les secteurs à négocier (état de la réglementation existante, niveau de libéralisation actuelle, perspectives..).

#### **IV. SESSION III : EXAMEN DES TRAVAUX DE PREPARATION D'UNE REQUETE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST**

15. Au cours de cette session, plusieurs communications ont été faites et ont porté notamment sur (i) les perspectives de requêtes et d'offres pour la Région Afrique de l'Ouest dans les négociations de l'APE AO – UE ; (ii) les Téléservices et l'APE ; (iii) le Mode 4 ; et (iv) la requêtes possibles au regard de l'expérience de la présence ouest africaine sur le marché européen.

16. Il ressort de la présentation relative aux perspectives de requêtes que :

- les niveaux d'intégration respectifs de la CE et de la Région AO sont différents en ce qui concerne le commerce des services, de même que leur participation au commerce mondial des services (entre 2,1% et 2,4% pour l'Afrique et entre 45% et 53% pour l'EU).
- le marché européen dispose d'opportunités d'exportation de services pour la région AO qui pourront constituer la base des requêtes à formuler dans le cadre des APE,
- le principe qui pourrait guider la formulation des requêtes est la suppression des entraves et autres limitations dans les différents secteurs à l'accès au marché de la CE et de ses Etats membres, et pour les 4 modes de fourniture. L'AO pourrait également demander l'appui pour à la production et à la promotion des exportations des services prioritaires de la Région,

17. Sur le thème relatif aux téléservices et l'APE , il est à retenir que l'Afrique de l'Ouest dispose d'énormes potentialités dans les exportations de services ayant comme support les technologies de l'information. A l'instar de l'Inde et d'autres pays asiatiques, certains pays de la région comme le Ghana et le Sénégal ont saisi l'avantage comparatif qu'ils ont sur les coûts de main-d'œuvre pour pénétrer le marché européen des téléservices en général et des centres d'appels en particulier, créant ainsi des milliers d'emplois. Les téléservices réduisent le besoin des professionnels de la région de recourir au mode 4 pour offrir leurs services en

réalisant les mêmes prestations à distance, à travers le mode 1. L'impact économique et social dans les pays de la zone est très important en termes de création d'emplois, de réduction de la fuite des cerveaux et de lutte contre la pauvreté.

18. Au regard de l'intérêt que suscite le développement de ces services dans la région, l'atelier a souligné que la région devra faire face à deux types de contraintes :

- se conformer aux nouvelles exigences de l'UE qui interdisent le transfert de données personnelles vers des nations autres que celles de l'UE ne remplissant pas les normes en termes de protection de la vie privée ;
- prendre en compte les menaces telles que la montée du chômage en Europe qui peut amener ces pays à prendre des mesures protectionnistes qui auront des conséquences désastreuses pour les entreprises de télé-services des pays de la zone.

19. S'agissant du mode 4, il a été souligné que le mouvement temporaire de la main d'œuvre ou le Mode 4 est considéré comme l'un des principaux domaines prioritaires dans lequel les pays de l'Afrique de l'Ouest peuvent tirer des avantages dans le contexte de la promotion des APE. Ces avantages proviennent de quatre différents canaux que sont : le niveau de revenu généré, le commerce et les opportunités d'investissement, la dimension de la capitale humaine grâce à laquelle l'expertise acquise est redéployée dans le pays d'origine et enfin, la croissance globale de l'économie et l'effet du bien-être.

20. Par rapport à ces pôles d'intérêt, il est à noter que peu de progrès ont été accomplis dans les négociations à cause des préoccupations soulevées à la fois par les pays de départ et d'arrivée. Les autres préoccupations relatives au mouvement temporaire de la main-d'œuvre sont par exemple la migration illégale prolongée, la fuite des cerveaux, la question de l'équivalence des diplômes, les problèmes de visa pour les professionnels qui ne leur donnent aucune prévisibilité sur leurs activités sur le marché européen,

21. A la suite des échanges, la réunion a recommandé la mise en application d'un plan de coopération qui permettrait la levée des entraves identifiées selon la spécificité des secteurs.

22. Dans la perspective des requêtes possibles de la région, il a été présenté quelques résultats de l'analyse de la présence ouest africaine sur le marché européen. Il ressort de cette analyse que les fournisseurs de services des pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés sur le marché européen à des obstacles et

limitations à l'accès au marché et au traitement national, notamment : le nombre de fournisseurs, le nombre d'opérations ou de personnes physiques, l'examen des besoins économiques, les monopoles, la rigidité des procédures d'autorisation ou d'enregistrement, les exigences de forme juridique et de structure interne du prestataire de services, les exigences relatives à la qualification et à l'expérience professionnelles, les exigences de nationalité ou de résidence.

23. Tout en prenant des initiatives internes propices à limiter la fuite des cerveaux, les pays d'Afrique de l'Ouest devraient : (i) demander à l'Union Européenne d'accorder un traitement préférentiel aux fournisseurs de services d'Afrique de l'Ouest dans les secteurs identifiés , (ii) effectuer la collecte et le traitement des données statistiques par secteur de services exportés pour mieux évaluer et apprécier la situation dans ces secteurs.

24. A l'issue des négociations sectorielles, la région pourrait envisager de consolider les engagements qu'elle a pris dans les secteurs d'intérêt pour les pays de la région.

### ***Lecture recommandée***

Anuradha R.V.(2009) Negotiating trade in services with the EC : Analysis of Options and Opportunities for African Countries, ILEAP Background Paper (à venir)

Anuradha R.V.(2009), Negotiating IT-Enabled services under EU EPAs: Indian's Experience and Possible Lessons for African Countries, ILEAP Background Paper (à venir)

OMC (1998), « Présence de personnes physiques (Mode 4) », Note d'information du Secrétariat, S/C/W/75, 8 décembre 1998

## **V. SESSION IV : LES DISCIPLINES ET DISPOSITIONS JURIDIQUES SUR LES SERVICES**

25. Dans cette session, les thèmes suivant ont été développés : les règles sur le commerce des services, le texte des Caraïbes sur les services, et le projet de texte de l'AO sur le commerce des services

26. La présentation sur l'élaboration des règles du commerce des services a examiné un éventail de problèmes soulevés par le traitement des échanges de

services dans le cadre de quelques accords régionaux et leur éventuelle pertinence pour l'élaboration de règles de l'APE à négocier entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE.

27. Il a été mis l'accent sur l'accroissement récent du nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) qui comportent des disciplines en matière de commerce et d'investissement dans le domaine des services. De même, la prolifération d'initiatives régionales a ouvert aux gouvernements un vaste champ pour expérimenter diverses approches en matière d'élaboration des règles et d'ouverture du marché dans le domaine des échanges de services, étant donné que le cadre multilatéral sous l'égide de l'AGCS est resté incomplet.

28. Ainsi les accords commerciaux régionaux couvrant les services prévoient généralement des disciplines relatives à la Nation la Plus favorisée, l'accès aux marchés, le traitement national, la réglementation intérieure, la règle d'origine ou le refus d'avantages, etc. Chacune des disciplines retenues peut avoir un caractère restrictif ou libéral.

29. L'analyse et la discussion sur les règles du commerce des services ont permis de faire ressortir les points-clés suivants :

- les disciplines à négocier par la région avec l'UE, devraient tenir compte des préoccupations du secteur privé de la région, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Il a été recommandé qu'un plan d'action soit établi à cet effet.
- le choix d'une règle d'origine moins restrictive pourrait être bénéfique pour la région dans la perspective d'attraction des investissements en provenance du reste du monde. A cet effet, une interprétation de « avoir un lien réel et permanent » dans la définition de la personne morale communautaire devrait être soulignée dans un esprit moins restrictif.
- le traitement préférentiel peut être plus difficile à octroyer en matière d'échanges de services et que la libéralisation multilatérale peut offrir de meilleures occasions de garantir l'accès aux fournisseurs les plus efficaces, particulièrement en matière de services d'infrastructures susceptibles d'avoir des incidences substantielles sur les performances de l'ensemble de l'économie. Il a été recommandé que la crainte du comportement de « passagers clandestins » induite par l'octroi du traitement NPF soit résolue par le recours aux exceptions, notamment celle favorisant l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Union Africaine.

30. La Commission de la CEDEAO a présenté son projet de texte de l'accord sur le commerce des services. Ce texte est basé sur les travaux effectués dans le domaine des services par la région au cours de la première phase des négociations APE et des recommandations du CMS du 17 juillet 2007 sur la prise en compte des services dans les négociations en cours.

31. Le projet de texte porte sur la définition, les objectifs, le champ d'application, la portée et les principes généraux, la libéralisation sectorielle et la coopération, les modalités de négociations, les paiements courants et les mouvements de capitaux.

32. Les deux Commissions ont précisé par ailleurs que le projet de texte sur les services, de même que la méthodologie qu'il sous-tend devront faire l'objet de discussions avec la Partie UE et ont exprimé leur volonté de consulter le secteur privé et les spécialistes du commerce des services en vue d'une meilleure prise en compte des intérêts de la région.

33. L'atelier a pris acte de cette méthodologie adopté par le CMS, mais a insisté sur la réalisation des travaux d'évaluation de l'impact des disciplines à conserver ou non dans le projet de texte avant toutes négociations sectorielles avec la partenaire européen.

### ***Lecture recommandée***

Doumbouya, Sékou (2009), "Les Règles d'origine et les délocalisations des services: Implications pour les APE en Afrique" (à venir), ILEAP Background Paper

Fink, Carsten and Nikomborirak, Deunden (2007), "Rules of Origin in Services: A Case Study of Five ASEAN Countries" . World Bank Policy Research

Mattoo, Aaditya et Fink, Carsten (2004), « Regional Agreements and Trade in Services: Policy Issues », *Journal of Economic Integration*. Vol. 19, n° 4, pp. 742-779.

Heidi Ullrich/ Allyson Francis: EPA negotiations on Trade in Services: Analysis of the CARIFORUM EPA, voir <http://www.gtz.de/trade>

Silke Trumm: "Ensuring Development Friendly Economic Partnership Agreements (EPAs) – Criteria for a Chapter on Trade in Services", voir <http://www.gtz.de/trade>

Hannes Schloemann, Christian Pitschas: Cutting the Regulatory Edge? Services Regulation Disciplines in the Cariforum EPA

Nkululeko Khumalo: EPA negotiations on Trade in Services: Implications and recommendations for Southern Africa

Sauvé, Pierre (2002), « Services », dans *Régionalisme et système commercial multilatéral*, Paris : Organisation pour la coopération et développement économique, pp. 23 à 43.

Tom Westcott: “The Cariforum-EU EPA and Interim Agreement between other ACP regions and the EU: investment provisions and commitments” voir <http://www.gtz.de/trade>

## **VI. SESSION V : EXAMEN SECTORIEL**

34. Cette session a passé en revue les spécificités du commerce des services dans les secteurs de l'éducation supérieure, des télécommunications et le commerce électronique, des services professionnels, d'assurance et d'audiovisuel.

35. S'agissant de l'éducation supérieure, il a été constaté le développement des partenariats entre divers centres de formation entre l'AO et les pays développés en l'absence de cadre de régulation. Néanmoins il est a souligner que la fourniture transfrontière des services éducatifs est marquée par de nombreuses contraintes, notamment la faiblesse des capacités en utilisation des TIC, le coût élevé d'accès à ces technologies, les prescriptions liés aux quotas d'étrangers et à la limite d'âge à l'inscription dans les universités, la discrimination au niveau des droits universitaires, les autorisations liées à la présence commerciale et les certificats de résidence.

36. Au regard de ces contraintes, la réunion a suggéré qu'il était nécessaire, non seulement de cibler les domaines prioritaires d'engagement des services éducatifs, mais aussi de renforcer les capacités nécessaires à leurs négociations, et de définir le cadre de desserrement de la contrainte linguistique.

37. Au cours de la communication sur les services de télécommunications et le commerce électronique, il a été rappelé aux participants que le secteur des télécommunications a été largement libéralisé par les Etats membres. Cela se traduit par la présence des compagnies étrangères dans l'espace ouest-africain. L'état du cadre réglementaire mis en place au niveau de la région a été également abordé, essentiellement du point de vue des politiques sectorielles, notamment à travers des actes additionnels (inter-connection, accès universel, les fréquences,..). des projets de textes sont en cours préparation sur la cybercriminalité, le commerce électronique, la protection des bases de données..)

38. A l'issue des débats, il a été recommandé de mettre l'accent sur l'accès aux technologies nouvelles, au savoir-faire et à l'expertise de haute qualité qui devraient contribuer à la croissance économique et au développement social de la région.

39. Il ressort de la présentation sur les services professionnels que la région dispose de capacités d'exportation. Il a été évoqué la possibilité, dans le cadre des négociations sectorielles, d'avoir au niveau de la région une même base pour les engagements à souscrire dans ce secteur. D'où la nécessité de renforcer les mécanismes de l'intégration régionale sur ces questions.

40. En prenant appui sur les flexibilités qu'offre l'AGCS, il a été reconnu que tous les sous-secteurs des services professionnels n'ont pas besoin d'être libéralisés. Par rapport au mode 4, l'AO devrait demander la suppression des dispositions ayant trait aux restrictions à l'entrée de professionnels ouest-africains sur le marché européen.

41. La réunion a examiné les formes que prend le commerce des services d'assurance, la réglementation dans le secteur, l'état des engagements multilatéraux des membres de la Conférence Internationale du Marché des Assurances (CIMA) dans le secteur et les questions pouvant présenter un intérêt pour les négociations d'APE dans le secteur.

42. S'agissant de la réglementation de l'assurance, les participants se sont interrogés sur l'efficacité du cadre réglementaire de la région à protéger les utilisateurs des services d'assurance au regard de l'asymétrie d'information et des risques. L'implication des consommateurs dans les négociations a été soulignée à cet égard. Il a été également souligné la nécessité d'étendre les travaux d'audit réglementaire du secteur aux pays non membres de la CIMA en vue d'avoir une base de discussion sur les consolidations éventuelles à envisager dans le cadre du cycle de Doha ou de l'APE avec l'UE. Enfin, la nécessité d'un renforcement de capacité de régulation et d'aide pour la mise en conformité des engagements existants dans le secteur a été exprimée par la réunion comme mesure d'accompagnement dans le secteur.

43. Il existe un important marché de services audio-visuels en AO dont il convient de tenir compte dans les négociations sur les services. A cet égard, la réunion a encouragé la conduite d'actions visant à l'appui et à la promotion du secteur au niveau régional, en particulier en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, la lutte contre la piraterie, l'appui aux organisations professionnelles, etc..

***Lecture recommandée***

## ***Education***

Bernadette Kamngnia Dia (2009), Accords commerciaux régionaux et services d'enseignement supérieur en Afrique Francophone, ILEAP Background Paper (à venir)

## ***Télécommunications***

Sékou Doumbouya (2005), « Le Cycle des négociations du Millénaire : L'Afrique et le commerce international des services de télécommunications », Document réalisé pour ILEAP

James Hodge et Dominique Njinkeu (2002), « Télécommunications : Engagements, Politiques, Offres et Demandes éventuelles pour l'Afrique », Document réalisé pour l'AERC

James Hodges (2004), « WTO Negotiations in Telecommunications: How Should SADC Countries Respond? », University of Cap Town

OMC (1998), « Services de télécommunication », Note d'information du Secrétariat, S/C/W/74, 8 décembre 1998

OCDE (2003), « Réglementation des services échangés par voie électronique », TD/TC/WP(2002)32/FINAL, 08 septembre 2003

## **Services professionnels**

CNUCED (2004), « Aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement », Note du Secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/EM.25/2, 25 Novembre 2004

CNUCED (2005), « Rapport de la réunion d'experts sur les Aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement », Note du Secrétariat de la CNUCED, TD/B/COM.1/EM.25/3, 2 mars 2005

OMC (1998), « Services comptables », Note d'information du Secrétariat, S/C/W/73, 4 décembre 1998

OMC (1998), « Services d'architecture et services d'ingénierie », Note d'information du Secrétariat, S/C/W/44, 1<sup>er</sup> juillet 1998

OMC (1998), « Services juridiques », Note d'information du Secrétariat, S/C/W/43, 6 juillet 1998

OCDE (2004), « Organisation des négociations fondées sur le principe des offres et requêtes dans le cadre de l'AGCS : le cas des services juridiques », TD/TC/WP(2003)40/FINAL, 22 juillet 2003

### **Services audio-visuels**

OMC (1998), « Services audiovisuels », Note d'information du Secrétariat, S/C/W/40, 15 juin 1998

### **Services d'assurance**

Doumbouya, Sékou et Nana, François (2009), «Négociations commerciales et l'Assurance: *Etude de cas de la CIMA*», ILEAP Background Paper (à venir)

Skipper, Jr. Harold D. (1997) *Foreign Insurers in Emerging Markets: Issues and Concern*, International Insurance Foundation

OCDE (2004) *Organisation des négociations fondées sur le principe des "offres et requêtes » dans le cadre de l'AGCS : le cas des services d'assurance*, Paris

UNCTAD (2007) *Trade and development aspects of insurance services and regulatory frameworks*, New York and Geneva

## **VII. SESSION VI : PRINCIPE DE PREPARATION DES OFFRES DE LIBERALISATION**

44. Au regard des différentes communications, l'atelier a recommandé la prise en compte de tous les secteurs de services dans les travaux préparatoires des négociations sectorielles. A cet effet, une présentation sur l'audit réglementaire a été faite. Cet audit réglementaire fait partie des techniques qui pourront être utilisées sur le terrain dans le cadre de l'évaluation des secteurs dans les pays.

45. En ce qui concerne cet outil, les participants ont examiné les questions préalables liées à la préparation des engagements éventuels à prendre dans le cadre du cycle de Doha ou de l'APE sur les services, à savoir l'audit réglementaire des secteurs de services. Un guide de préparation de l'audit a été discuté. Outre l'information attendue dans le cadre des négociations, l'utilité de l'audit réglementaire à fournir de l'information sur la dimension commerciale des réglementations sectorielles a été soulignée.

46. Il a été recommandé que l'audit réglementaire soit réalisé dans plusieurs secteurs de services et pour chaque pays de la région afin d'avoir une base de discussion dans les négociations. Au-delà de l'information à recueillir sur les limitations d'accès au marché et de traitement national, il a été indiqué que l'audit couvre aussi les autres questions de réglementation intérieure dont les régimes de reconnaissance, d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration.

47. La réunion a par ailleurs adopté une feuille de route pour la préparation des prochaines négociations sectorielles sur les services. Cette feuille de route est annexée au présent rapport.

### *Lecture recommandée*

## **VIII – SEANCE DE CLOTURE**

48. Le Commissaire chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation à la Commission de la CEDEAO a, au nom des commissions adressé sa vive gratitude à ILEAP pour son appui technique au présent atelier et aux Autorités du Ghana pour la chaleureuse hospitalité dont ont bénéficié l'ensemble des participants. Il a réaffirmé la volonté des deux commissions à mettre tout en œuvre pour une coordination des activités à venir dans le domaine des services.

52. Le Président de la réunion a remercié les participants pour la qualité de leurs contributions ainsi que pour l'esprit d'ouverture qui a prévalu tout au long des débats. Il leur a souhaité un bon retour dans leur pays respectif puis a déclaré clos la réunion .

## **Annexe A : Aide Mémoire**

### **Introduction**

L'APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest est en principe régi par les autres engagements juridiques que ces partenaires ont déjà pris, tels que le cadre multilatéral de l'OMC et les dispositions de leur accord bilatéral de Cotonou. L'Art. V de l'AGCS de l'OMC donne les préalables pour une intégration économique dans le commerce des services compatible avec l'OMC et qui doivent être respectés par un APE incluant un chapitre sur les services.

Le cadre de préférence de l'UE pour l'Afrique de l'Ouest et les autres régions ACP a commencé en 1964 avec la Convention de Yaoundé I, puis de Yaoundé II. Ce cadre a été élargi et approfondi par les conventions de Lomé I à IV jusqu'à l'accord de Cotonou en 2000. Ce dernier prévoit que les APE seront un instrument de sa mise en œuvre et remplaceront à l'échéance de 2007, le régime commercial non-réciproque. Les négociations APE prennent ainsi en compte les décisions et les exigences fixées par l'Accord de Cotonou sur différents sujets. Le commerce des services est principalement traité dans le chapitre 4, Art. 41 de l'Accord de Cotonou. Les règles pertinentes pour les négociations d'APE sont définies dans les paragraphes 4 et 5 de l'Art.41. L'accord de Cotonou reconnaît que les négociations APE devraient être étendues seulement sur la libéralisation des services (conformément aux dispositions de l'AGCS qui concernent les pays en développement) qu'après que les pays ACP aient acquis une certaine expérience dans l'application de la clause de la NPF sous l'AGCS (Art.41 :4 Accord de Cotonou). Dans l'Art.41 :2 de l'Accord de Cotonou, l'UE et les pays ACP réaffirment leurs engagements respectifs dans le cadre de l'AGCS, et soulignent la nécessité d'un traitement spécial et différencié en faveur des fournisseurs de services des États ACP. L'Art.41 :5 de l'Accord de Cotonou donne la promesse que l'UE appuiera les efforts des États ACP visant à renforcer leurs capacités de prestation de services, en vue d'en améliorer la compétitivité et d'accroître ainsi la valeur et le volume de leurs échanges de biens et de services.

Les dernières décisions de la région pour les négociations de l'APE avec l'UE envisagent la possibilité d'achever les négociations, y compris le chapitre sur le commerce des services en Juin 2009. La région Afrique de l'Ouest propose par ailleurs qu'une clause de rendez-vous puisse être intégrée à l'accord pour des négociations sectorielles plus approfondies après la signature en juin 2009. Les experts de la région ont largement convenu que le commerce des services présente pour les pays de l'Afrique de l'ouest d'importants opportunités et défis, étant donné la vulnérabilité des secteurs de services de pays africains. Pour atténuer ces craintes, il est nécessaire d'identifier les secteurs et modes de fourniture d'intérêts et de définir la meilleure approche de préparation. A l'instar de la plupart des pays ACP, beaucoup de pays ouest-africains manquent toutefois des capacités nécessaires pour évaluer leurs besoins, établir des priorités, et développer les stratégies requises pour défendre les intérêts offensifs et défensifs garantissant des résultats de négociations centrés sur le développement.

La Préparation et le séquençage du travail de l'Afrique occidentale sur le chapitre de l'APE traitant des services et des investissements peuvent être divisés en quatre éléments distincts mais reliés, chacun avec des exigences d'informations séparées (à la fois analytique et en termes de parties prenantes à être impliquées):

- Texte juridique
- Requête (exportations)
- Offre (importations)
- Des mesures favorisant le développement des secteurs de services (aide pour le commerce)

L'Afrique de l'Ouest peut capitaliser sur les nombreuses études portant sur le secteur des services et qu'elle a initiées au cours des cinq dernières années. C'est ainsi qu'elle a mis en place le groupe thématique sur les services regroupant des experts de la sous-région et chargé de formuler des recommandations à l'intention des négociateurs dans le cadre des APE. L'un des résultats importants produits par le groupe thématique est la matrice des négociations sur les services qui identifie et met en évidence, pour chaque catégorie de service, les contraintes au développement du secteur, les opportunités et/ou objectifs de négociations, les réformes à conduire, les effets possibles (positifs et négatifs) de libéralisation avec l'UE, les positions possibles de négociation. Bien que les résultats de cette matrice (fort appréciée par les négociateurs) soit encore d'actualité, il serait judicieux de la réactualiser à la lumière des derniers développements sectoriels. Par ailleurs l'Afrique de l'Ouest a senti le besoin de mieux tenir compte des spécificités des Etats en donnant la possibilité à chaque pays de formuler des propositions de requêtes et d'offres sur les services qu'il juge pertinent. Il serait intéressant de faire le point de cette approche et voir comment avancer dans les négociations.

## **Objectifs**

L'objectif général de cet atelier est d'examiner les progrès dans les négociations de l'APE pour l'AO sur les services et l'investissement -- en s'appuyant sur les travaux analytiques et les points de vue des acteurs des secteurs privés et publics -- et fournir un ensemble de recommandations garantissant des résultats de négociations centrés sur le développement.

Les objectifs spécifiques sont:

- Identifier les travaux restant dans la préparation de la requête, de l'offre, du texte juridique et du programme de renforcement des capacités (aide au commerce)
- Identifier les éléments de la requête de l'Afrique de l'Ouest
- Proposer des éléments pour le texte juridique et les règles;
- Proposer un Chronogramme pour la finalisation de l'Offre

## **Organisation et Participants**

L'atelier sera organisé par les Commissions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine

(UEMOA), avec l'appui de Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP). Il verra la participation :

- De fonctionnaires directement impliqués dans la conduite des négociations sur le commerce des services dans le cadre des APE et de l'OMC ;
- Des universitaires, des groupes de réflexions et des réseaux régionaux de chercheurs concernés par les politiques commerciales et réglementaires et chargés de fournir une assistance aux négociateurs régionaux et nationaux dans la formulation et la négociation des demandes et offres ;
- Des représentants d'associations professionnelles

## *Agenda*

<b>5 Février 2009</b>	
08:30 - 09:00	Enregistrement
08:30 - 09:30	<b>Session d'Ouverture</b> Sous la direction de Hon. Mohamed DARAMY, Commissaire chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation à la Commission de la CEDEAO
9:30 - 10:30	<b>Session II: Etat des lieux des négociations de l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE sur les services</b>  Cette session rappellera les principales conclusions du comité d'experts de la région travaillant sur le commerce des services.  <b>Facilitateurs: Nigéria</b>
10:30-11:00	<b>Pause Café</b>
11:00-13:00	<b>Session III: Examen des travaux de préparation d'une requête pour l'Afrique de l'Ouest</b>  Cette session passera en revue quelques études mettant en exergue les opportunités et les défis sur les marchés des services de l'UE et de ses pays membres et qui présentent un intérêt offensif pour les fournisseurs de services de l'Afrique de l'Ouest. Cette session permettra de définir quelques principes qui devront guider la préparation des requêtes à présenter à l'UE. Une attention particulière sera donnée au mouvement temporaire des personnes physiques et les services qui dépendent des progrès dans le domaine des technologies de l'information.  <b>Facilitateurs: Issa Mbaye</b> <b>Abdoulaye Ndiaye (Téléservices)</b> <b>Dominique Njinkeu (mode 4)</b> <b>Eloi Laourou</b>
13:00-14:00	<b>Déjeuner</b>
14.00-16.00	<b>Session IV: Examen des disciplines et dispositions juridiques du chapitre de l'APE sur les services</b>

	<p>A partir des principales conclusions du comité d'experts de la région sur le texte juridique, cette session approfondira l'examen de l'importance des disciplines du texte juridique, les dispositions AGCS plus figurant sur les derniers accords commerciaux négociés par l'UE et les principales conclusions de la littérature sur la pertinence des différentes règles principales du texte juridique du point de vue du développement (étendue réelle de l'accès sur le marché européen, ajustements nationaux pour la mise en conformité, etc.). Après des introductions brèves en plénière, l'essentiel du travail portera sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Texte juridique de l'accord</li> <li>• Dispositions relatives au mode 4</li> <li>• Dispositions relatives aux investissements et établissements.</li> <li>• Dispositions d'ordre réglementaires.</li> </ul> <p><b>Facilitateurs:</b>  <b>Sékou Doumbouya (Règles sur le commerce des services)</b>  <b>Beatrice Chaytor (Texte des Caraïbes)</b>  <b>Antoine Agbadome(Texte de l'AO)</b></p>
17:00-18.00	<b>Résultats des ateliers parallèles et synthèse de la première journée</b>
<b>6 Février</b>	
08:30 –09:30	<p><b>Session V: Méthodologie pour l'examen sectoriel</b></p> <p>Cette session vise à présenter la méthodologie à utiliser pour l'analyse sectorielle qui sera l'objet principal des travaux de la deuxième journée. Pour chaque secteur, les discussions seront centrées sur un éventail de possibilités qui existent dans le marché européen ainsi que sur les obstacles qui pourraient être abordés dans les négociations des APE. La discussion permettra d'identifier, le cas échéant, les travaux restants pour préparer et négocier les requêtes et les offres en Afrique de l'Ouest. La discussion dans chaque secteur identifiera et étudiera des mécanismes pour la participation des parties prenantes et le cadre réglementaire éventuel du texte juridique.</p>
09:30 –12:00	<p><b>Session Va : Ateliers</b></p> <p><b><u>Groupe 1: Télécommunications et Commerce Electronique</u></b>  <b>(Millicent/Abdoulaye</b></p>

	<p><u>Groupe 2: Éducation (Bernadette)</u></p> <p><u>Groupe 3: Services juridiques (Beatrice)</u></p>
13:00-14:30	<b>Déjeuner</b>
14:30-17:00	<p><b>Session Vb : Ateliers parallèles</b></p> <p><u>Groupe 2:Services Audiovisuels (Madou)</u></p> <p><u>Groupe 4: Assurances (Sékou)</u></p>
<b>7 février 2009</b>	
09:00 – 10:30	<p><b>Session VIa: Principe de préparation des offres de libéralisation</b>  Cette session passera en revue les principes devant guider la préparation des offres en distinguant les intérêts défensifs et le rôle des services dans l’agenda de compétitivité de l’Afrique de l’Ouest.  <b>Facilitateur : Dominique</b></p>
10:30 – 11:00	<b>Pause – café</b>
11:00 – 12:30	<p><b>Session VIb : Principe de préparation des offres de libéralisation.</b>  <b>Cette session procèdera à un exercice d’audit réglementaire</b>  <b>Facilitateur : Sékou</b></p>
12:30 – 14:00	<b>Pause déjeuner</b>
14:00 -16:00	<p><b>Session VII: Feuille de route.</b>  Cette session passera en revue une série de mesures qui pourraient être inscrites dans le programme d’aide pour le commerce pour l’AO. L’emphase sera en particulier sur les services d’infrastructure et le lien avec le programme de facilitation des échanges.  <b>Facilitateur : Dominique</b></p>
16:30-17:30	<b>Clôture</b>

<b>Annexe B – Liste des Participants</b>			
<b>PAYS/COUNTRY/ ORGANIZATIONS</b>	<b>NOMS ET PRENOMS / NAME &amp; SURNAME</b>	<b>FONCTION / TITTLE</b>	<b>ADRESSE /ADDRESS</b>
<b>BENIN</b>	ATTANASSO Ernestine	Directrice Générale du Commerce Extérieur	Ministère du Commerce BP 363 Cotonou Tél : 229 – 21 30 70 26 / 90 90 98 22 Fax : 229 – 21 30 70 42 Email : floreattanasso@yahoo.fr
	POGNON Kocou Zéphiryn	Chef Service Coopération Union Européenne	Ministère du Commerce BP 363 Cotonou Tél : 229 – 21 30 70 26 / 95 06 18 90 Fax : 229 – 21 30 70 42 Email : pozephyr@yahoo.fr
	Boko BAGUIDI	Directeur Général des Affaires Economiques	Ministère de l'Economie et des Finances Route de l'aéroport BP 302 Cotonou Tél : 229 – 21 30 74 62 / 21 30 69 38 /95 81 21 02 Fax : 229 – 21 30 54 76 / 21 30 18 51 Email : bbaguidi@yahoo.fr
	TCHEKOUNOU Daniel	Responsable Echanges Commerciaux	Ministère de l'Economie et des Finances BP 302 Cotonou Tél : 229 – 21 30 81 74 Fax : 229 – 21 30 81 74 Email : zinsoudu@yahoo.fr
<b>BURKINA FASO</b>	SAWADOGO SIMPORE Albertine	Directrice du Commerce Extérieur	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat Direction du Commerce Extérieur Tél ; 226 – 50 32 60 04 Fax : 226 – 50 32 60 04 Email : tinasawa@yahoo.com

	Fleurette MIANGOZARA	Conseillère Nationale	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat Tél : 226 – 70 68 95 57 Fax : 226 – 50 32 60 04 Email : malakfleurette@yahoo.fr
	TRAORE Gnini Elise	Directrice du Trafic et Frêt	Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC) 01 BP 1771 Ouagadougou 01 Tél ; 226 – 50 31 18 24 / 70 24 92 49 Fax ; 226 – 50 31 18 15 Email ; telisegnini@yahoo.fr
	TRAORE Fora François	Directeur au Secrétariat Général APBEF-B	Ministère de l'Economie et des Finances Tél ; 226 – 50 32 58 34 / 70 21 38 90 Fax ; 226 – 50 31 06 28 Email ; fora.traore@yahoo.fr
	BAMBARA S. Dominique	Nutritionniste	Ministère de la Santé 03 BP 7068 Ouagadougou 03 Tél : 226 – 70 01 93 75 / 50 32 45 53 Email : bambaradominique@yahoo.fr
	KAMGNIA Dia Bernadette	Professeur d'Université / Coordonnateur Programme PTCI	NPTCI 03 BP 7164 Ouagadougou Tél : 226 – 70 20 04 24 Fax : 226 – 50 31 55 49 Email : dkamgnia@yahoo.com
<b>CAPE VERT</b>	Olivio CORREIA BORGES	Inspecteur des Douanes / Membre du groupe opérationnel APE	Direction Générale des Douanes BP 98 Praia – Cap Vert Tél ; 238 – 985 48 09 Email ; oborges@hotmail.com
	Belarmino Monteiro SILVA	Diplomate / Coordonnateur du GO APE	Cp 60 Praia - Cap Vert Tél ; 238 – 26 07 820 Email ; belarmino.silva@mne.gov.cv berlamino.silva@hotmail.com

<b>COTE D'IVOIRE</b>	TRAORE Kalilou	Directeur de Cabinet	Ministère de l'Intégration 01 BP V 25 Abidjan 01 Tél : 225 - 20 30 70 30 Email ; kaliloutra@yahoo.fr
	AKA ANGHUI Stéphane	Conseiller Technique	Ministère de l'Intégration Africaine 01 BP V 225 Abidjan 01 Cité Administrative Tour B 17 <sup>ème</sup> étage – plateau Tél : 225 – 20 33 70 30 / 22 41 70 99 / 07 74 08 74 Fax : 225 – 20 22 41 56 Email : stephaneaka@aol.com
	YEO Sionlé	Président Commission des Finances	Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire 5,7 Avenue Joseph ANOMA 01 BP 1355 Abidjan 01 Tél ; 225 – 20 20 14 10 / 20 20 13 13 Fax ; 225 – 20 20 15 65 Email ; sionle.yeo@socgen.com
	KOUAKOU nee RASOARILALA Josthei	Consultant Economiste	BNETD 04 BP 945 Abidjan 04 Tél : 225 – 22 48 36 82 / 07 95 02 17 Fax : jrasoa@yahoo.com
	KOUADIO Bertrand Alain	Chargé des questions commerciales	Conférence Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE CI) 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél ; 225 – 20 30 08 20 / 21 Fax ; 225 - 20 22 50 09 Email : chiefalain@yahoo.fr

OUATTARA Lakoun	Directeur Général	Conférence Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE CI) 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél ; 225 – 20 30 08 20 Fax ; 225 - 20 22 50 09 Email ; lakoun@cgeci.org lakoun@gmail.com
ADOKPE Ossue Alexis	Directeur Administratif – Directeur Qualité	Conférence Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE CI ASA-CI) 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél : 225 – 20 31 98 06 / 20 31 98 07 07 09 56 21 Fax : 225 – 20 22 76 20 / 20 33 25 79 Email : adokpeo@yahoo.fr
DIALLO Ousseine	Directeur des projets et du développement des entreprises	Conférence Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE CI) Tél : 225 – 20 22 50 08 / 25 09 14 15 Fax : 225 – 20 22 50 09 Email : diallouss@yahoo.fr
YEPIE ANGBA Auguste	Secrétaire Général GIBTP	Conférence Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE CI) 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél : 225 - 21 35 52 71 / 05 64 53 84 Fax : 225 – 21 35 82 27 Email : a.yepie@sibmci.com
AHOUAMA OKOUA Seraphin	Chef de service Etudes	Chambre de Commerce et d'Industrie 6 Avenue Joseph Anoma 01 BP 1399 Abidjan 01 Tél : 225 – 20 30 97 15 / 07 44 74 33 Fax : 225 – 20 32 39 42 Email : seraphinag@hotmail.com

	Adama EKBERG	International Consultant	Fapri Afrique Bureau Tél : 225 – 20 21 10 97 Email : fapriafrique@yahoo.fr fapriafrique@yahoo.com
	ABOYA Coffi Vincent	Président de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière	Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de la Côte d'Ivoire 08 BP 1891 Abidjan 08 Tél ; Cel 225 – 07 87 39 93 225 – 21 58 76 68
<b>GAMBIE</b>	Sulaman GAYE	Economist	Department of State for Finance and Economic Affairs Quadrance Banjul Tél ; 220 – 422 76 60 Fax ; 220 – 422 76 63 Email ; gsulayman@yahoo.com
	Sainabou TALL	Civil servant – economist	Department of State for Trade, Industry and Employment Independence Drive Tél ; 220 – 422 88 68 Fax ; 220 – 422 77 56 Email : sai.taal@gmail.com
	Mariama Foon NYAN	Administrtor	Gambia Hotel Association c/o Golden beach hotel P.O Box 2345 Serrekunda Tél ; 220 – 44 651 11 / 77 253 79 Email ; gambiahotels@gamtel.gm info@gambiahotels.gm
<b>GHANA</b>	Dr. OSEI Bchey Ocansey	Director General Private Industry Foundation	Ministry of trade Tél ; 233 – 21 51 56 03/8 Email ; obacansey@pefghana.org

	Emmanuel AWURI	Ag Director	Ministry of Trade and Industry, Private Sector Development and President Special Initiatives P.O Box mb 47 Accra Tél ; 233 – 21 68 65 18 GSM ; 233 – 24 41 385 20 Fax ; 233 – 21 66 56 63 Email ; awuri@hotmail.com
	Mickson OPOKU	Commercial Officer	Ministry of Trade, Industry, Private Sector Development and President Special Initiatives P.O Box mb 47 Accra Box ; mb 47 Accra Fax; 233 – 21 66 24 28 Email; mickson43us@yahoo.com
	Dr. John Hawkins ASIEDU	Senior Commercial Officer	Ministry of Trade and Industry P.O Box 47 Accra Tél ; 233 - 24 46 311 38 Fax ; 233 – 21 66 56 63 Email ; johnasiedu@yahoo.com
	MOMBERT Hoppe	Trade Economist	Ministry of Trade and Industry P.O Box 47 Accra Tél ; 233 – 249 453 450 Email ; mombert.hoppe@gmail.com
<b>GUINEE</b>	BERETE Ansoumane	Directeur National adjoint commerce extérieur	Ministère du commerce industrie et PME Quartier Almamy Commune Kaloum BP 468 Conakry Tél ; 224 – 60 99 32 96 / 64 40 79 98 / 62 50 17 96 Fax ; 224 – 30 41 39 90 Email ; ansoumneb@yahoo.fr

	Cisse SORIBA	Directeur Général Fonds de Garantie Automobile	Association professionnelle des assureurs de Guinée APAG BP 362 Avenue face palais des nations Conakry Tél ; 224 – 43 43 54 Fax ; 224 – 43 47 65 Email ; apag_gn@yahoo.fr
	Fouad CHALOUB	Sale Agent	Tropika Voyages Commune de Kaloum BP 4899 Conakry Tél ; 224 – 63 28 31 45 Email ; fotme.chaloub@tropikavoyages.com
<b>GUINEE BISSAU</b>	Miguel MANGO	Expert comptable / CPA	Accountant Association C.P 792 Bissau Tél ; 245 – 320 34 62 / 590 12 18 Fax ; 245 320 34 63 Email ; omdem.revisores@yahoo.com miguelmango@orange-bissau.com
	MALAM Djaura	Secrétaire Général	Ministère du Commerce et de l'Industrie Tél : 245 – 666 76 01 Email : djauramalam@yahoo.fr
	Aureliano Marcelino GOMES		Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat Association des transporteurs Tél : 245 – 662 43 07 Email : auremar40@hotmail.com
<b>LIBERIA</b>	William GEGEH	Assistant Customs Commissioner	Ministry of Finance P.O Box 9013 Monrovia Tél : 231 – 65 79 426 Email : gegey70@yahoo.com

<b>MALI</b>	Modibo KEITA	Chef de la division du Commerce Extérieur	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce Tél : 223 – 66 72 72 22 Email : modibokeitadncc@yahoo.fr
	Lylie BALAKA MAHELE	Conseillère Nationale en Politiques Commerciale	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce BP : 1759 Bamako Tél : 223 – 73 12 05 42 Email : lyliebalaka@yahoo.fr
	Mamadou THIERO	Chargé de facilitation des transports	Ministère de l'Equipement et des Transports Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux Tél : 223 – 76 08 00 59 Fax : 223 – 20 22 89 80 Email : thieromoud@yahoo.fr
<b>NIGER</b>	Chaibou GOURMANTCHE	Directeur des Etudes et Programmation	Ministère de la Communication BP 368 Niamey Tél : 227 – 20 72 44 67 / 21 79 38 57 Fax : 227 – 20 72 55 77 Email : cg_chaibou@yahoo.fr
	YEMBEYE Ibrahim	Directeur des Etudes et de la Programmation	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile Tél : 227 – 20 73 22 83 Fax : 227 – 20 73 80 56 Email : yambe2007@yahoo.fr
	GARBA Abdoulaye	Chef Service relations internationales	Ministère du Commerce BP 480 Tél : 227 – 20 73 58 67 Fax : 227 – 20 73 21 50 Email : nicom@intnet.ne

	MADOUYOU Abdourahamane	Directeur Agence de voyages	Sirba voyages BP 612 Niamey Tél : 227 – 96 50 80 44 Fax : 227 – 20 73 21 50 Email : <a href="mailto:sirba_voyage@yahoo.fr">sirba_voyage@yahoo.fr</a>
<b>NIGERIA</b>	TALABI Henrietta	Assistant Director	Federal Ministry of Commerce and Industry Federal Secretariat – Abuja Tél : 234 – 803 315 5287 Email : <a href="mailto:ettatalabi@yahoo.com">ettatalabi@yahoo.com</a>
	Abubakar ALIYU Mohammed	Assistant Chief Commercial Officer	Federal Ministry of Commerce and Industry Federal Secretariat – Abuja Tél : 234 – 806 968 0347 Email : <a href="mailto:abubakaraliyudanladi@yahoo.com">abubakaraliyudanladi@yahoo.com</a>
	Ken UKAOHA	President	National Association of Nigerian Traders 19 Dan Suleman Crescent Utako – Abuja Tél ; 234 – 803 300 2001 Email ; <a href="mailto:kennants@yahoo.com">kennants@yahoo.com</a>
	Dr. OKORO Kenneth Johnson	Medical Practitioner / Secretary General	Nigerian Medical Association 8 Benghazi Street Wuse zone 4 – Abuja Tél : 234 – 803 677 1113 Email : <a href="mailto:kenokorojay@yahoo.com">kenokorojay@yahoo.com</a>
<b>SENEGAL</b>	LAKH Makhtar	Secrétaire Exécutif Adjoint du Comité National des Négociations Commerciales Internationales (CNNCI)	Ministère du commerce Direction du Commerce Extérieur Building administratif, 5 <sup>e</sup> étage Tél ; 221 – 33 820 44 94 Fax ; 221 – 33 820 44 95 Email ; <a href="mailto:lmakhtar@hotmail.com">lmakhtar@hotmail.com</a>

	Mactar SARR NIANG	Chef division commerce des services	Ministère du commerce Direction du Commerce Extérieur 64, Cité SAGEF Ouest foire – Dakar Tél ; 221 – 33 820 44 94 Fax ; 221 – 33 820 44 95 Email ; mtrsani@yahoo.fr
	Marcelle ATTIOGBE da SILVEIRA	Conseiller National en politiques commerciales	Ministère du commerce Direction du Commerce Extérieur Tél ; 221 – 33 820 44 94 / 77 432 82 81 Fax ; 221 – 33 820 44 95 Email ; mattiogbedas@yahoo.fr
	Iba Mar OULARE	Conseiller Technique	Ministère de l'Economie et des Finances Rue René NDIAYE X Carde BP 4043 Dakar Tél ; 221 – 33 821 17 08 Fax ; 221 – 33 821 17 08 Email ; imoulare@minfinances.sn
<b>SIERRA LEONE</b>	Mrs Isatu MUSTAPHA	Permanent Secretary	Ministry of Trade and Industry 6th floor, Youyi Building Freetown – Sierra Leone Email ; isatumustapha@yahoo.com
	Bernard M. N'JAVOMBO	Development Secretary	Ministry of Finance and Economic Development (Development Division) 7th floor, Youyi Building Freetown – Sierra Leone Tél ; 232 - 33 289 604 Email ; munda1918@yahoo.com
	Patricia M. ABU	Public Health Sister / President Sierra Leone Nurses Association	Ministry of Health and Sanitation 4th floor, Youyi Building Freetown – Sierra Leone Tél ; 232 – 33 405 791 Email ; patmatu69@yahoo.com

<b>TOGO</b>	ABOUSSA E. Kokou	Chef division Affaires Economiques	Ministère de l'Economie et des Finances BP 3521 Lomé Tél ; 228 – 221 02 50 Fax ; 228 – 221 09 05 Email ; mininfitogo@yahoo.fr aboussa@hotmail.com
	BAMANA Baroma Magolemiena	Conseiller Technique/Président du Comité National APE	Ministère délégué auprès du Président de la République chargé du commerce et de la promotion du secteur privé Tél ; 228 – 221 05 52/221 66 91/904 69 89 Fax ; 228 – 221 05 72 Email ; bamanamoroma@yahoo.fr
	KOLANI Bineng	Directeur de Ets le GENIE-KA	Groupement National des Entreprises de Batiment et Travaux Publics 55 Avenue Nicola Gruvisky BP 2950 Lomé Tél ; 228 – 904 21 82/ 21 19 96 Fax ; 228 – 21 19 96
	NIANG Mamadou Dame	Conseiller Technique	Ministère du commerce Place des Martyrs BP 383 Lomé Tél ; 228 – 222 56 15 Fax ; 228 – 221 72 05 Email ; niangdame@hotmail.com
	TAKASSI Laurent	Directeur de Société / Président NAVITOGO	NAVITOGO Tél : 228 – 223 19 00 BP : 9089 Fax : 228 – 221 06 09 Email : laurentakassi@yahoo.fr

<b>MAURITANIE</b>	Mohamed Ould HITT	Directeur Directeur de la Promotion du Commerce Extérieur	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme BP : 182 Nouakchott Tél : 222 – 525 35 72 Portable : 222 – 644 60 88 Fax : 222 – 525 10 57 Email ; hittmed@yahoo.fr
	SY Adama Mamadou	Conseiller	Ministère des Affaires Economiques et du Développement BP 238 Nouakchott Tél ; 222 525 14 77/525 51 10 Email ; syadama_mamadou@yahoo.fr
	MOHAMED El Ghaly Kane	Expert nationa APE	Ministère du commerce BP 387 Nouakchott Tél ; 222 672 16 36 Email ; bocawa@yahoo.fr
	RAJAONA Noroseheno	Conseillère OIF	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme Tél : 222 – 205 61 68 Email : sehenorajaona@yahoo.fr
<b>PERSONNES RESSOURCES</b>	Dr. Abiodun BANKOLE	Technical Thematic Group Member	Department of Economics University of Ibadan - Nigeria Tél : 234 – 802 325 8013 Email : asbanky@yahoo.com
	N'GUESSAN N'guessan	Directeur Cabinet INCOTRANS	INCOTRANS / Transport et Commerce International 01 BP 5752 Abidjan 01 Tél : 225 – 05 05 81 02 / 22 42 11 83 Email : nguessa_2ka@yahoo.fr
	AWASSI Basile	Expert / groupe de travail sur les services	BP 480 Tél : 227 – 21 79 34 26 / 96 66 72 15 Email : bawassi@yahoo.fr

	MBAYE Issa	Expert / Consultant	Tél : 221 – 77 64 888 68 Email : ismbaye@yahoo.fr
	SANTOS Elie	Expert / Consultant	Tél ; 229 – 97 13 12 48 Email : elisant@yahoo.fr
<b>SOCIETE CIVILE</b>	Dr. Cheick Tidiane DIEYE	Coordonnateur de Programme	ENDA/POSCAO-AC 73 Rue Carnot BP 6879 Dakar Tél ; 221 – 33 821 70 37 Mobile ; 221 77 537 25 49 Email ; dieye3@hotmail.com
<b>CBN / BCEAO</b>	Jibrin APEH Salifu	Senior Manager, Trade and exchange department	Central Bank of Nigeria Central Area Garki - Abuja Tél ; 234 – 803 644 12 24 Email ; asjibrin@cenbank.org
	Djibril DIAW	Sous Directeur	BCEAO Boulevard du Général de Gaule X Rue U BP 3159 Dakar Tél : 221 – 33 889 45 68 Fax : 221 – 33 823 57 57 Email : ddiaw@bceao.int
<b>ILEAP</b>	NJINKEU Dominique	Executive Director	1240 Bay Street Suite 602, Toronto, On m2RA7 Canada Tél ; +1 416 309 2332 Fax ; +1 416 309 2330
	Beatrice Chaytor	Programme Officer	Freetown Sierra Leone Tel: +232 76 671 446 Email: b.chaytor@ileap-jeicp.org
	Sékou Falil Doumbouya	Programme Officer	Bureau 223, Hôtel Novotel, Conakry, Guinea Tel: 00224 60 59 96 05 Email: s.doumbouya@ileap-jeicp.org

	Abdoulaye NDiaye	ILEAP FAcilitator	Email: abndiaye@gmail.com
	Bernadette Kamgnia Dia	ILEAP FAcilitator	Email: dkamgnia@yahoo.com
	Madu Chikwendu	ILEAP FAcilitator	
	Ms Millicent HAMILTON-HATELEY	ILEAP FAcilitator	Clas Legal, 4th floor suite, Aureol house 22 Wallace Johnson St Freetown – Sierra Leone Tél ; 232 – 76 67 66 07 Email ; millicent@claslegal.com
	Eloi LAOUROU	Président de l'Association Internationale Commerce et Développement Durable (COMDEV)	13, Rue Henri-Frédéric AMIEL 1203 Genève Tél ; Fixe 0041 22 734 01 56 Portable ; 0041 78 840 20 33 Email ; eloilaourou@yahoo.fr asso.comdev@gmail.com

## **Annexe C :**

### **FEUILLE DE ROUTE DU COMMERCE DES SERVICES POUR LA CEDEAO**

Les participants de l'atelier d'Accra qui s'est tenu du 5-7 ont reconnu l'importance du commerce des services dans le cadre de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

Le commerce des services est un commerce dynamique du commerce international. Ce commerce offre des opportunités significatives aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, au même moment, la libéralisation du commerce des services pourrait potentiellement exposer les économies vulnérables ouest africaines à une variété de risques. Afin que les pays puissent entièrement tirer parti de la libéralisation du commerce des services, ils doivent identifier ces secteurs et modes de fourniture qui les intéressent. Il est important que les différentes parties prenantes aient une bonne appréciation du coût et des avantages potentiels d'une libéralisation plus poussée.

Il sera donc nécessaire que le commerce des services ait pour objectif la promotion du développement régional global dans l'esprit du Programme Communautaire du Développement (PCD) de la CEDEAO. Ainsi, le principal objectif devrait être la promotion du commerce des services entre les pays membres de la CEDEAO et la prise des engagements concernant l' APE ou dans les négociations de l'OMC, de manière à ne pas compromettre cet objectif primordial de l'intégration régionale dans le commerce des services.

Les travaux préparatoires devraient permettre aux Etats membres individuels et à la Communauté d'identifier leurs priorités. Pour parvenir à cette fin, plusieurs étapes sont nécessaires. Premièrement, il est important aux pays de comprendre les réalités de leurs commerces de services au plan national pour mieux participer aux négociations ; deuxièmement, engager une appréciation adéquate des implications de la réglementation de leurs secteurs de services ; troisièmement, la capacité à approvisionner les marchés, incluant la modernisation des infrastructures de base et l'établissement des liens efficaces entre les secteurs privé et public en vue d'exploiter au mieux les nouvelles opportunités .

Un consensus a été trouvé sur les points suivants :

#### **1. Le études de base**

Les études de base du commerce des services pourraient fournir une analyse des principaux sous-secteurs de services sur la base de la taille appropriée, la structure et les indicateurs de performance. De tels documents devront mettre l'accent sur l'importance du secteur des services, ainsi que l'identification des opportunités, des contraintes et des actions complémentaires qui devraient être entreprises dans le cadre de la réforme des programmes internes en faveur des pauvres. Ces documents prévoient également l'identification d'une évaluation des offres et de requêtes dans les secteurs permettant de maximiser les objectifs de développement dans le contexte des négociations internationales.

L'audit réglementaire constitue un aspect essentiel de ce travail. L'audit réglementaire recense les principaux obstacles réglementaires qui entravent le commerce des services: c'est-à-dire des mesures qui violent les principes du traitement national, le traitement de la nation la plus favorisée et l'accès au marché. Cet audit fournit une liste des mesures non-conformes et examine la raison d'être, l'efficacité et la nécessité de maintenir de tels obstacles. L'audit réglementaire permet d'identifier les lacunes dans le domaine de la réglementation des services pouvant l'objet de programme de renforcement de l'assistance technique et de l'aide dans le domaine du commerce. Il aiderait également les autorités à déterminer le rythme et la manière dont les nouveaux engagements pris en matière d'ouverture du marché dans le secteur des services pourraient être conditionnés par le renforcement de la réglementation et de la fourniture de l'assistance technique. Le degré d'engagement se déterminera donc secteur par secteur et pour chaque pays.

Les questions et les secteurs à évaluer incluent ceux sur lesquels le choix s'est porté. Les rapports émanant de ce travail guideront les choix politiques aux niveaux national et régional. La liste des secteurs peut subir des amendements tout au long du processus de la mise en œuvre de ce programme de travail. Elle comprendrait : l'éducation et la santé, avec un accent particulier sur la fuite des cerveaux ; les services fournis grâce aux technologies de l'information et par conséquent une stratégie par rapport au mode 1, les services professionnels, (juridiques en particulier), les services financiers et les transports, etc..

L'aide en faveur du commerce sera indispensable afin de veiller à ce que les opportunités issues des négociations soient entièrement exploitées.

## **2. La recherche de consensus**

La recherche de consensus entre les différentes parties prenantes représente la partie importante de ce programme de travail préparatoire. En engageant les parties prenantes avec une variété d'intérêts et de perspectives, le processus de la recherche de consensus aide efficacement dans le renforcement des capacités partout où le besoin s'impose et participe à l'amélioration des connaissances et des compétences de ceux qui sont directement impliqués dans les négociations commerciales. Le point de mire de ce travail est de veiller à ce que la libéralisation des services s'inscrive dans le contexte interne (au niveau national et régional) en vue d'attirer l'investissement et permettre aux industries nationales d'explorer les opportunités qui émaneront de la libéralisation. L'ouverture sur d'autres pays en particulier dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales constituera un complément pour une telle réforme. Le processus de recherche de consensus sera conforme à l'audit réglementaire et rassemblera les spécialistes du secteur, les fonctionnaires responsables du commerce et d'autres principales parties prenantes. Cette démarche peut s'accomplir au niveau national afin de fédérer les intérêts nationaux au niveau régional.

La concertation permettrait alors examiner la volonté des acteurs régionaux en vue d'une libéralisation régionale (entre les pays de la CEDEAO), bilatérale (APE...) et multilatérale ; ceci de manière à préserver les objectifs de développement de chaque Etat

membre. En prenant en compte la particularité des négociations liées au commerce des services et le fait que les pays ont déjà entrepris des libéralisations unilatérales autonomes sur lesquelles ils n'aimeraient peut être pas revenir, chaque Etat membre de la CEDEAO doit prendre ses engagements en prenant en considération la dimension régionale. Pour les secteurs où la région dispose ou est prête à élaborer un cadre juridique ou réglementaire une dimension commerciale devrait être élaborée et des propositions faites aux Etats membres concernant les engagements qui permettent de préserver les objectifs de politiques sur lesquelles un accord existe. Dans la même optique, il pourrait exister des secteurs qui sont indispensables dans le cadre du développement régional et nécessitant des directives stratégiques et de tels secteurs devraient être couverts pour guider les Etats membres.

### **3. La consolidation du processus pour une stratégie régionale**

Il sera nécessaire de faire consolider les travaux de recherche et de consultation dans une stratégie régionale en vue de (1) renforcer l'intégration régionale, (2) libéraliser dans les négociations relatives à l'APE, et (3) libéraliser dans le cadre de l'OMC.

### **4. Centre des ressources**

Tout au long de ce processus, un mécanisme d'appui sera nécessaire notamment dans les secteurs sélectionnés portant sur (a) la disponibilité et l'accès adéquat aux données, (b) la disponibilité et l'accès aux documents y compris la documentation officielle sur l'AGCS, l'Accord de Cotonou, les Traités de la CEDEAO et de l'UEMOA, les documents de politique sectorielle, les rapports analytiques sur la région ouest africaine et des expériences d'autres régions.

Les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA devraient explorer la possibilité d'accélérer la mise en place de ce dispositif, notamment en favorisant la mise à disposition et l'accessibilité à ces documents à travers une fenêtre sur les sites Internet des Commissions CEDEAO et UEMOA.

### **5. Calendrier indicatif**

Conformément au calendrier des APE, le calendrier des activités sera flexible. L'important est que le travail soit bien conçu et qu'il débute. Une décision sera prise par les structures compétentes le moment venu en fonction du travail accompli. Sous réserve de la disponibilité des ressources financières et humaines qui doivent être mobilisées par la Commission de la CEDEAO, les principaux composants se présentent de la manière suivante:

- a. La Préparation des analyses sectorielles. Ces analyses peuvent capitaliser sur les travaux déjà entrepris et devraient être démarrés dans quatre semaines et pourraient être finalisés dans un délai de huit semaines
  
- b. La préparation de chaque état membre:
  - i. Une semaine de consultation dans chaque pays par une équipe de deux consultants (approximativement 4 consultants et un délai plus long pour le Nigeria). Cette étape nécessiterait les consultations d'un certain nombre d'acteurs spécifiques et d'audit du cadre réglementaire et des politiques devant informer la préparation de la liste des engagements nationaux ;
  - ii. Chaque équipe de consultant sera chargée de cinq pays donc 5 semaines réparties sur une période de 12 semaines,
  - iii. L'analyse approfondie et la consultation des parties prenantes: deux journées par secteur ou 14 jours ou deux semaines. Ceci pourrait s'étendre sur six semaines. La consultation pourrait impliquer environ 40 acteurs de la région opérant dans ces secteurs spécifiques afin d'assurer la cohérence avec les engagements pris par les pays dans le cadre national.
  - iv. Aide au commerce: l'identification des mesures requises pour tirer entièrement profit des opportunités offertes par la libéralisation, de même que les mesures mise en œuvre pour protéger les couches vulnérables devrait être un aspect important de ce programme. Cette aide au commerce doit être incluse dans le Programme de Développement de l'APE et le Programme de Communautaire de Développement.
  - v. Consolidation : la consolidation permettrait de réunir les divers engagements déterminés sur le plan national et souligner les incohérences éventuelles. Une bonne partie de cette consolidation consistera à veiller à ce qu'une capacité adéquate soit développée afin de s'assurer que les résultats des négociations seront exploités par le secteur privé. Elle nécessiterait environ cinq semaines

Il est important de souligner qu'un programme à long terme sera nécessaire pour faire du commerce des services le moteur de la croissance et un facteur de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

## **5. Coordination**

Ce programme de travail demande beaucoup d'effort. Les exigences humaines sont de deux dimensions: la dimension substantive et celle de la gestion. En ce qui concerne la dimension substantive, l'équipe des consultants doit être disponible et dévouée uniquement à ce travail. Les consultants doivent faire preuve de compétence en matière du commerce des services. L'équipe doit aussi veiller à la coordination et la supervision.

Quant à la dimension de la gestion, il est important que les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA mobilisent les ressources humaines disponibles afin qu'elles se consacrent à plein temps sur ce travail.

Chaque Etat membre désignera un point focal pour le commerce des services.